

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K. WEINLAND, F. MERY, M. METAIS, E. AUDEBERT, L. BRARD, D. CROCHARD, C. HUMBLLOT

POUVOIRS (10) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
G. MESLEM mandante a pour mandataire L. RABUSSIER
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD
G. MICHAUD mandant a pour mandataire K. WEINLAND
C. PAILLER mandant a pour mandataire F. MERY
S. LANSARI CAPRAZ mandante a pour mandataire M. METAIS

EXCUSE (2) :

Y. GANIVELLE, P. BARAUDON

Nom du secrétaire de séance : Charlotte HUMBLLOT

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au centre socioculturel des Minimes

La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local ou à l'occasion de l'organisation d'une action spécifique. Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif. Or, certaines demandes exceptionnelles sont intervenues dans le courant de l'exercice budgétaire.

C'est le cas de la demande de subvention exceptionnelle émanant du Centre socioculturel des Minimes qui sollicite la collectivité pour l'accueil d'un spectacle professionnel à l'occasion d'une fête de quartier, le 2 septembre 2017, à hauteur de 1 200 € représentant le cachet artistique.

* * * * *

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la délibération n° 5 du conseil municipal du 15 décembre 2016 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2017, dont les crédits inscrits aux comptes 6574,

CONSIDERANT l'examen de la demande de subvention émanant du Centre socioculturel des Minimes, pour le financement d'un spectacle professionnel au moment de la fête de fin d'été du 2 septembre 2017,

CONSIDERANT que ce spectacle professionnel « Un conte de feu », présenté par la compagnie ZLM Productions, en direction du tout public, favorise l'expression populaire et la participation des habitants du quartier (160 personnes),

CONSIDERANT que la collectivité ne prend en charge le cachet artistique, soit 1200€,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle au Centre socioculturel des Minimes d'un

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 21 décembre 2017

n°9

page 2/2

montant de 1 200 €,

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La somme sera imputée sur le compte 33 / 6574 / 5100.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

27 DEC 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

